DEGRADATION

Suite à la dégradation du lampadaire situé route de Toutenant aux alentours du 2 février 2024, je demande à la personne ayant commis cette dégradation de s'adresser en mairie afin de trouver une solution.

Sans réponse, la commune sera dans l'obligation d'effectuer les travaux à sa charge, avec une négligence et un manque de respect auprès de la commune et de ses habitants.

